



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

### Délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

**Date de la convocation** : mercredi 06 décembre 2023

#### Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patrick POSTIS (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christian DUCOS (SOUPROSSE), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Pierre CAZENAVE (LE LEUY), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Dominique DEGOS (TARTAS), Sylvie DUFAU (SOUPROSSE), Virginie LABORDE (BEGAAR), Pascal LAFOURCADE (TARTAS), Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES), Annick SOUBIROU (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Corinne ZELLER (TARTAS)

#### Absents :

Jean-François BROQUERES (TARTAS), Philippe GOSSELIN (TARTAS), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

#### Pouvoirs :

Patricia LOUBERE (MEILHAN) a donné pouvoir à Christophe MARTINEZ, Evelyne COURROS (TARTAS) a donné pouvoir à Corinne ZELLER

#### Représentés :

Thierry BIBES représenté par Pierre CAZENAVE (LE LEUY)

Nombre de membres afférents 34

Nombre de membres en exercice 34

Présents 26

Pouvoirs 2

Votants 28

**N° DEL20231213-001**

**DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE AU SIETOM DE CHALOSSE**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;



Vu l'arrêté préfectoral n°2019/19 en date du 26 mars 2019, portant statuts de la communauté de communes du Pays Tarusate, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération prévoyant l'adhésion de la communauté de communes du Pays Tarusate au SIETOM de Chalosse ;

Vu les statuts du SIETOM qui prévoient que :

- le nombre de représentants de chaque EPCI au sein du comité syndical est fixé à un délégué titulaire et un délégué suppléant par communes, soit 17 titulaires et 17 suppléants pour la communauté de communes du Pays Tarusate ;
- il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner ses représentants en son sein ou parmi les conseillers municipaux des communes membres.

Considérant le résultat des élections municipales sur la commune de Beylongue et la nécessité qui en découle de désigner un nouveau délégué titulaire au sein du syndicat,

Monsieur le Président soumet au conseil la candidature de Monsieur Jean Didier BATBY en tant que délégué titulaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, A L'UNANIMITE,**

**ARTICLE 1 -**

Approuve la désignation de Monsieur Jean Didier BATBY en tant que délégué titulaire au SIETOM de Chalosse (en remplacement de Monsieur Jean-Marc BROUCH)

**Vote :** Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés



**Laurent CIVEL**